

Chancellerie d'Etat

Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 91
Télécopie 031 633 75 97
communication@be.ch
www.be.ch

Faubourg du Lac 45, Case postale 299
2501 Bienne
Téléphone 032 323 28 70
Télécopie 032 323 28 71
info.caf@sta.be.ch
www.caf-bienne.ch

Berne/Bienne, le 2 décembre 2014

(bu 425118)

Communiqué de presse de la Chancellerie d'Etat et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Aide fédérale aux cantons bilingues : subventions 2014



La Confédération a versé en 2014, en vertu de la loi fédérale sur les langues, des subventions pour un montant total de 413 700 francs en faveur de 14 projets réalisés dans le canton de Berne. Ce montant se répartit entre 12 projets soutenus par l'enveloppe ordinaire de 300 000 francs réservée au canton de Berne et deux projets soutenus par une réserve intercantonale.

Accordées par l'Office fédéral de la culture, ces subventions sont réparties dans le canton de Berne sur proposition d'un groupe de travail présidé par le vice-chancelier, avec la participation du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), du Forum du bilinguisme, du Conseil du Jura bernois (CJB) et de représentants de l'administration cantonale.

Echanges linguistiques et formations bilingues

Conformément aux objectifs de la loi fédérale sur les langues, divers soutiens sont apportés au domaine de la formation. Les montants versés comprennent notamment une aide pour un projet pilote de plateforme de soutien linguistique à la Haute école spécialisée bernoise, un soutien à un projet d'échanges pour enseignants entre les régions linguistiques ou encore un programme d'échanges entre les communes francophones et germanophones, destiné aux personnes en formation. Une subvention a aussi été accordée à la formation bilingue à l'Ecole supérieure du commerce de Bienne.

Comme en 2013, le CAF et le Forum du bilinguisme ont collaboré étroitement avec le Centre hospitalier de Bienne (CHB) pour poursuivre un projet visant à dynamiser les efforts du CHB en vue d'une meilleure prise en compte des deux langues officielles dans les soins, l'accueil, la traduction, la formation du personnel ainsi que le suivi informatique des dossiers de patients. Le CHB souhaite à terme pouvoir obtenir le Label du bilinguisme. Une subvention spéciale de 70 000 francs pour 2014, obtenue via la réserve intercantonale de la loi fédérale sur les langues, a permis de soutenir les efforts actuellement déployés par l'établissement hospitalier.

Les subventions pour 2014 se répartissent comme suit :

Enveloppe ordinaire réservée au canton de Berne :

- traductions du français vers l'allemand à la Chancellerie d'Etat (50 000 francs) ;
- promotion du bilinguisme par le répertoire en ligne des Archives de l'Etat (25 056 francs)
- évaluation de la filière bilingue et mise en place de tandems/tridems au sein de la Haute école spécialisée bernoise, Technique et informatique (10 000 francs)
- cours de langues (22 500 francs) (en sus du crédit ordinaire de l'Office du personnel d'un montant de 100 000 francs)
- cours « Découvrir le Jura bernois » (6 000 francs)
- tandems linguistiques (4 000 francs)
- programme d'échanges entre les communes francophones et germanophones destiné aux personnes en formation (2 000 francs)
- projet pilote « plateforme de soutien linguistique à la Haute école spécialisée bernoise » (90 000 francs)
- formation bilingue à l'Ecole supérieure de commerce de Bienne (40 000 francs)
- projet d'échanges entre les régions linguistiques du canton de Berne destiné aux membres du corps enseignant (2 160 francs)
- médiation artistique lors des Journées photographiques de Bienne (12 000 francs)
- avant-première pour les écoles lors du Festival du Film français d'Helvétie (30 000 francs)

Projets soutenus par la réserve intercantonale :

- renforcement de la place du français et du bilinguisme au Centre hospitalier de Bienne (70 000 francs)
- traductions de textes de portée intercantonale (50 000 francs)

Nouveaux projets pour 2015

Une quinzaine de projets à soutenir ont été sélectionnés par le groupe de travail pour l'année 2015. L'enveloppe financière disponible est identique à celle de 2014. Vu la masse croissante des demandes, le Conseil des affaires francophones est intervenu auprès de la Confédération pour appeler à une hausse des moyens mis à disposition à l'avenir pour le soutien aux cantons plurilingues. Le délai pour déposer de nouveaux projets en vue de l'obtention d'une subvention en 2016 a été fixé au 30 juin 2015. Les requêtes doivent être adressées à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne, Office des services linguistiques et juridiques, Postgasse 68, 3000 Berne 8 (courriel : info.asr@sta.be.ch).

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- M. Michel Walthert, vice-chancelier du canton de Berne, au 031 633 75 08
- M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, au 032 323 28 70 ou au 079 957 20 57.